



MAIRIE de MONTPERREUX

25160

LISTE DES DELIBERATIONS

Conseil municipal du mercredi 22 avril 2026 – 20h30

Étaient présents : Mme Sylvie BESANÇON, M Sylvain BOBILLIER-MONNOT, Mme Charline BRALLA, Mme Michèle CHAPON, M Tanguy GAGELIN, Mme Charlotte LOCATELLI, M Aymeric MAIRE, Mme Angélique MEIGNAN, Mme Emmanuelle NIO, Mme Céline POUX, Mme Anne-Laure SORIN et M Antoine THOMET

Étaient absents excusés : M Christophe RIGOLOT et M Gaël MASSOT

Était absent : M Stéphane BREUILLOT

Procurations données : M Christophe RIGOLOT a donné procuration à M Aymeric MAIRE

M Gaël MASSOT a donné procuration à Mme Anne-Laure SORIN

Secrétaire de séance : Mme Angélique Meignan

Numéro	Objet	Résumé	Décision
007/2026	Approbation du procès-verbal du 20 mars 2026	Approbation du procès-verbal du 20 mars 2026 par le Conseil municipal	14 voix pour
008/2026	Délégations données au Maire par le Conseil municipal	Mme le Maire rend compte au Conseil des décisions rendues dans le cadre de ses délégations.	
009/2026	Renouvellement de l'adhésion au dispositif cartes avantages jeunes	L'Assemblée décide de renouveler l'adhésion au dispositif de la carte avantages jeunes avec participation de la collectivité et du CRIJ : la carte sera proposée 8 € aux habitants principaux de la commune.	14 voix pour
010/2026	Renouvellement au dispositif coupon avantages bibliothèque	Le Conseil municipal décide de renouveler le partenariat entre la bibliothèque de Montperreux, la Région Bourgogne-Franche-Comté et le CRIJ ; partenariat valable du 1 ^{er} septembre 2026 au 31 août 2027.	14 voix pour
011/2026	Droit à la formation des élu.e.s	Conformément aux dispositions de l'article L 2123-12 du CGCT, la formation des membres du conseil municipal est validée sur les orientations suivantes :	14 voix pour

		<ul style="list-style-type: none"> - Les formations en lien avec les délégations et/ou l'appartenance aux différentes commissions, - Les formations en lien avec les compétences de la collectivité, - Les formations liées à la gestion des politiques locales (finances publiques, marchés publics, délégations de service public, etc.) <p>La dépense correspondante sera imputée sur les crédits de formation des élus inscrits au budget de la commune.</p>	
012/2026	<p>Choix des locataires pour les bâtiments : Local des Pompes et nouveau Chalet BOIS ZAC du Moulin</p> <p>Nouveau loyer et appel d'offre pour le local commercial (lot N°2, anciennement toilette) au 1 rue Edgar Faure.</p>	<p>* Après une campagne d'information sur la disponibilité des locaux commerciaux « Local des Pompes » et « Nouveau Chalet Bois », une candidature reçue pour le « Local des Pompes » et une candidature incomplète pour le nouveau Chalet Bois de la ZAC du Moulin. Le Conseil municipal attribue les locaux commerciaux du « Local des Pompes » à Mme Charlene BOURDET et décide de republier l'annonce de mise à disposition du chalet de la zone du moulin à date du 15 mai 2026 si le dossier reste incomplet à cette date.</p> <p>* Point ajourné dans l'attente de l'état des lieux avec l'ancien locataire et le point sur l'équipement de ces locaux.</p>	13 voix pour et 1 abstention
013/2026	Vote des CFU 2025	<p>Retrait de la décision de vote de 3 CFU sur 4 (suite dysfonctionnement plateforme HELIOS) à la demande de la Sous-Préfecture pour principe de non-unité budgétaire.</p> <p>* Approbation des CFU EAU – BÂTIMENT DE STOCKAGE – BOIS et GENERAL par le Conseil Municipal</p> <p>* Reprise de la délibération générale sur la clôture du budget annexe de l'eau potable au 31 décembre 2025 et transfert à la Communauté de communes des Lacs et Montagnes du Haut-Doubs de l'actif et du passif. Intégration des résultats dans le budget général : affectation du résultat du budget EAU 2025 Section d'exploitation (002) : 17 518.41 €</p>	<p>14 voix pour</p> <p>14 voix pour</p> <p>14 voix pour</p>

		<p>Section d'investissement (001) : 55 206.51€</p> <p>* Affectation du résultat du budget BATIMENT DE STOCKAGE Constatant que la section d'investissement, présente un déficit de : 37 352.28 € et la section de fonctionnement un excédent de 15 529.27 €, le Conseil Municipal décide : D'affecter au 1068 la totalité de l'excédent de fonctionnement : 15 529.27 € De reporter à l'article 001 (dépenses) de la section d'investissement la somme de 37 352.28 €</p> <p>* Affectation du résultat du budget BOIS Constatant que la section d'investissement, présente un déficit de : 15 024.83 € et que la section de fonctionnement présente un excédent de 38 558.77 €, le Conseil Municipal décide : D'affecter au 1068 une partie de l'excédent de fonctionnement, nécessaire à la couverture du déficit d'investissement constaté soit : 15 024.83 €, De reporter à l'article 001 (dépenses) de la section d'investissement la somme de 15 024.83 € De reporter à l'article 002 (recettes) de la section de fonctionnement le reliquat de l'excédent de fonctionnement, soit : 23 533.94 €</p> <p>* Affectation du résultat du budget PRINCIPAL Cette année, il convient d'ajouter aux résultats du budget général 2025, ceux du budget EAU ; budget transféré à la CCLMHD au 31/12/2025. L'affectation des résultats suivante est proposée : constatant que la section d'investissement, présente un déficit de : 141 939.24 € et la section de fonctionnement un excédent de 821 936.77 €, le Conseil Municipal décide : D'affecter au 1068 une partie de l'excédent de fonctionnement nécessaire à la couverture du déficit d'investissement + restes à réaliser : 271 939.24 € De reporter à l'article 001 (dépenses) de la section d'investissement la somme de 141 939.24 € De reporter à l'article 002 (recettes) de la section de fonctionnement le reliquat de l'excédent de fonctionnement, soit : 549 997.53 €.</p>	<p>14 voix pour</p> <p>14 voix pour</p> <p>14 voix pour</p>
--	--	--	---

014/2026	Vote des taux des quatre taxes	<p>Le Conseil municipal décide de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Taxe foncière sur le bâti : 32,63 % ⇒ Taxe foncière sur le non bâti : 15,96 % ⇒ Taxe d'habitation : 14,16 % ⇒ Cotisation foncière des entreprises : 20,15 % 	11 voix pour 3 abstentions
015/2026	Vote des opérations d'investissement	Le tableau des investissements prévus par la commune et inscrits dans les budgets primitifs 2026 est validé par le Conseil municipal. Il reprend les investissements déjà engagés sur 2025 (réglés en début d'année ou devis signés) et des crédits pour faire face à des dépenses imprévues.	14 voix pour
016/2026	CCAS : fixation du nombre de membres du Conseil d'Administration, vote des représentants élus au sein du Conseil municipal et vote de la subvention d'équilibre du budget CCAS 2026	<p>4 personnes extérieures s'étant fait connaître pour faire partie du CCAS, l'Assemblée décide de voter un nouveau nombre de membres du Conseil d'Administration (8 minimum) et décide de procéder de nouveau à l'élection des membres du CCAS issus du Conseil municipal</p> <p><u>Fixation du nombre de membres :</u> Fixation du nombre de membres du CCAS : 8 membres</p> <p><u>Élections des membres issus du Conseil municipal :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Membres du Conseil municipal élus au sein du CCAS : <ul style="list-style-type: none"> - - Mme Angélique Meignan - - Mme Emmanuelle Nio - - Mme Charline Bralla - - Mme Charlotte Locatelli <p><u>Subvention 2026 à verser au budget primitif du CCAS 2026 :</u> L'Assemblée vote une subvention de 10 000 € afin de permettre au CCAS de mener à bien les actions envisagées pendant plusieurs années. Si besoin, dans le courant de la mandature, le CCAS appellera une subvention complémentaire.</p>	14 voix pour 14 voix pour 14 voix pour
017/2026	Vote des budgets primitifs 2026 Bâtiment de stockage, bois et général	Le Conseil municipal examine et vote les budgets primitifs 2026 : BÂTIMENT DE STOCKAGE, BOIS et GENERAL à l'Assemblée.	14 voix pour
018/2026	Désignation du référent Renouée du Japon et Ambroisie	L'Assemblée élit Mme Michèle CHAPON, référente « Ambroisie » et « Renouée du Japon »	14 voix pour

019/2026	Désignation du Conseiller en charge de la présidence de la commission de contrôle des listes électorales	L'Assemblée désigne Mme Charlotte Locatelli, en charge de la présidence de la commission de contrôle (chargée de la régularité des listes électorales). Mme Sylvie Besançon sera sa suppléante.	14 voix pour
020/2026	Membres de la commission d'appel d'offres (CAO)	Une seule liste est déposée. Après vote de l'Assemblée, les membres de la commission d'appel d'offres sont les suivants <u>- Membres titulaires : 14 voix</u> - Aymeric Maire - Sylvain Bobillier-Monnot - Michèle Chapon <u>Membres suppléants : 14 voix</u> - Céline Poux - Antoine Thomet - Tanguy Gagelin	14 voix pour
021/2026	Membres de la commission communale des impôts directs	Le Conseil municipal approuve la liste des 24 commissaires à proposer au Directeur départemental des finances publiques (qui en choisira 12 : 6 membres titulaires et 6 membres suppléants) : 1. M LUCAS Yann 2. Mme DAL MAGRO Lydie 3. Mme CHEVRE Blandine 4. M LECLERC Nicolas 5. M ABT Jean-Louis 6. Mme BRAND Carole 7. Mme DUMONT Justine 8. M GUYON Christian 9. M PAILLARD Anthony 10. M DEFTRASNE Régis 11. Mme TOSOLINI Camille 12. Mme ANDRE Frédérique 13. M MAHNI Younès 14. M MARESCHAL Gilles 15. Mme TOLONE Pauline 16. Mme GRILLON Pauline	14 voix pour

		<p>17. M FAIVRE Christian 18. M PAVY Jordan 19. Mme MOUGEY Florence 20. Mme VIEILLE-MECET Corinne 21. Mme VIEILLE Françoise 22. M VIEILLE-MECET Adrien 23. M BEZ Pascal 24. M BENOIT Stéphane</p>	
022/2026	Fixation du nombre et du périmètre des commissions municipales	Le Conseil municipal, après débat, décide du nombre et du périmètre des commissions pour cette mandature.	14 voix pour
023/2026	<p>Coupe Pathiaux et vente de bois aux habitants issus de coupes en forêt non soumise, droit de préférence et droit de préemption parcelles boisées</p> <p>Vente de bois aux habitants issus de coupes en forêt non soumise</p>	<p><u>M Antoine THOMET sort de la salle des délibérations</u> Le Conseil municipal décide de deux coupes en forêt non soumise (dont une déjà effectuée pour des raisons de sécurité). Il décide de la vente de ces coupes à la scierie RENAUD. <u>M Antoine THOMET réintègre la salle des délibérations</u></p> <p><u>M Tanguy GAGELIN sort de la salle des délibérations</u> Pour donner suite aux coupes de bois réalisées à la Rochette et à Pathiaux, M Antoine THOMET expose au Conseil que 15 lots ont été réalisés pour un total de 61 stères. Le Conseil municipal décide de mettre en vente ces lots par le biais d'une vente aux enchères qui aura lieu le 6 mai 2026 à 20h00 à la salle du Montezan et de communiquer cette information via Intramuros, affichage mairie, acheteurs bois historiques. Les lots seront attribués au plus offrant dans la limite de deux lots maxima par foyer. Exploitation des lots : au plus tard le 1er juillet pour les lots 2 à 14, et au plus tard le 15 octobre pour les lots 1 et 15. D'attribuer le lot n° 13 immédiatement à l'agriculteur qui exploite les champs pour raisons techniques au tarif de 126,85 € H.T. <u>M Tanguy GAGELIN réintègre la salle des délibérations</u></p>	<p>13 voix pour</p> <p>13 voix pour</p>
	droit de préférence et droit de préemption parcelles boisées	<p>Proposition d'achat de de parcelles boisées émanant de deux acheteurs. Le Conseil municipal décide de ne pas acheter les parcelles boisées proposées par Mme Lise LOICHOT ;</p>	14 voix pour

		Décide d'ajourner la décision concernant les parcelles proposées par M Gilles DUBOZ.	
024/2026	Approbation du procès-verbal et vente d'une partie de la parcelle cadastrée section AE n°227	Le Conseil municipal approuve le procès-verbal définitif concernant la vente de la parcelle AE n°227 au riverain (indivision LACROIX/BOULAND) et autorise le Maire à établir l'acte de vente auprès de Maître Annick MULLER-PUGIN.	14 voix pour
025/2026	Désignation du représentant au Conseil d'exploitation de la régie Eau	Le Conseil municipal désigne M Aymeric MAIRE représentant au Conseil d'exploitation de la régie Eau pour représenter la commune de MONTPERREUX.	14 voix pour